

Communiqué de la réunion du Conseil des ministres

20-09-2020

Le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, a présidé, ce dimanche 20 septembre 2020, une réunion du Conseil des ministres.

Outre un exposé du Premier ministre sur l'action du Gouvernement durant la dernière quinzaine, l'ordre du jour comportait plusieurs exposés dont le premier a été présenté par le ministre des Mines sur les modalités de création de coopératives de jeunes pour l'exploitation des gisements aurifères de Tamanrasset et d'Illizi.

S'en est suivi un exposé du ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière sur la création d'un Centre anti cancer (CAC) dans la wilaya de Djelfa, d'une capacité d'accueil de 120 lits et un autre exposé sur la réalisation d'un complexe hospitalo-universitaire dans la capitale, d'une capacité d'accueil de 700 lits.

Le ministre de l'Agriculture et du développement rural a, de son côté, présenté un exposé sur le projet de déclassement de parcelles de terrains agricoles d'une superficie de 47 hectares, en vue d'y construire des agglomérations d'habitations au profit des sinistrés du séisme qui a frappé récemment la wilaya de Mila.

Trois projets de décrets présidentiels ont, d'autre part, été présentés par le ministre des Finances.

Le premier concerne les cotisations de l'Algérie à la septième augmentation générale du capital de la Banque africaine de développement (BAD) et le second les augmentations sélectives et générales du capital de la Société financière internationale (SFI) relevant de la Banque mondiale (BM), en

charge du secteur privé, pour l'exercice 2018. Le troisième projet de décret présidentiel est inhérent à une demande de souscription à la 19ème reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA), l'une des filiales de la BM dédiée aux pays les plus pauvres.

Après approbation de ces exposés, le Président de la République a donné les instructions suivantes:

En premier lieu: Secteur des mines:

1- Actualisation, avec précision, de la cartographie minière nationale pour définir les zones à exploitation industrielle et celles à exploitation artisanale.

2- Lancement immédiat de l'exploitation artisanale en recourant à des solutions conjoncturelles dans l'attente de la révision de la loi minière pour une meilleure adaptation avec les nouvelles données, en collaboration avec la société civile, sans pour autant définir le nombre de bénéficiaires parmi les jeunes ayant formé des coopératives de jeunes.

3- Valorisation des initiatives individuelles et leur libération de toute entrave bureaucratique pour encourager les jeunes de la région à exploiter ce minerai et y résorber le chômage.

4- Charger le Premier ministre de tenir une réunion de coordination entre les ministères concernés par l'extraction de l'or et le ministère de la Défense nationale, en vue de traiter les questions liées à l'interdiction de l'exploitation illégale et anarchique par les orpailleurs illégaux qui s'infiltrèrent dans la région, parallèlement à la sauvegarde des monuments culturels et sites archéologiques dans le grand Sud.

5- Charger le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire d'accompagner les entreprises concernées par ce projet et d'assurer la sécurité au niveau des circuits d'exploitation en coordination avec le ministère de la Défense nationale.

Le président de la République a également instruit le ministre des Mines à l'effet d'accélérer l'exploitation de la mine de fer de Ghar-Djebilet et du gisement de Zinc et de phosphate de Oued Amizour pour réduire la dépendance aux recettes des hydrocarbures, avec réalisation d'une ligne ferroviaire entre Tindouf et Bechar et la possibilité de faire appel, dans ce projet, au partenaire chinois pour rattraper le retard.

En second lieu: Secteur de la santé:

A- Centre anti-cancer à Djelfa:

1. Fixer le dernier délai pour la pose de la première pierre du projet au 15 octobre.
2. Finaliser au cours des deux prochains mois la définition des équipements médicaux requis pour les acquérir avant la fin de l'année.
3. Doter le centre en nombre suffisant d'accélérateurs pour répondre aux besoins des cancéreux dans les wilayas limitrophes.
4. Fournir des services hôteliers pour l'hébergement des familles accompagnant les malades et venant de loin et encourager les bienfaiteurs à en faire don, faute de quoi l'Etat assumera son rôle.
- 5- Doter le centre en équipements et appareillages de radiothérapie et chimiothérapie de pointe.

B- Complexe hospitalo-universitaire de la wilaya d'Alger:

1. Approbation de la réalisation d'un complexe hospitalo-universitaire dans la capitale d'une superficie suffisante pour mettre fin définitivement au recours aux soins à l'étranger.
2. Révision de l'étude proposée au projet en étendant la consultation aux médecins spécialistes et en coordonnant avec

l'Agence nationale de la sécurité sanitaire pour identifier le meilleur modèle garantissant les types de soins de santé les plus performants avec les équipements médicaux les plus modernes, le complexe hospitalier prévu devra égaler les pôles hospitalo-universitaires européens.

En troisième lieu: le secteur des finances:

Le président de la République a ordonné ce qui suit:

1. Œuvrer à tirer profit de ces institutions financières en proportion de notre contribution à celles-ci, comme le font d'autres pays, et ce, en obtenant notre part de postes dans leurs organes et en bénéficiant de leurs moyens en matière de financement au profit de l'Algérie.
2. Ouvrir des banques algériennes à l'étranger, en Europe et en Afrique, qu'elles soient nationales ou à capital mixte, afin de permettre aux émigrés algériens d'effectuer des dépôts ou des transferts, et impulser les échanges commerciaux, notamment avec les pays africains.

En quatrième lieu: Secteur de l'agriculture:

Le Conseil des ministres a approuvé l'affectation de parcelles de terres agricoles aux sinistrés de Mila, conformément à l'exposé du ministre de l'Agricultures et du Développement rural.

Avant la levée de l'audience, le Conseil des ministres a approuvé des décisions individuelles portant désignations et fins de fonctions dans des postes supérieurs de l'Etat.

Le Président de la République a donné des instructions aux ministres concernés, chacun dans son domaine de compétence.

Premièrement:

- Elaboration d'un rapport sur la rentrée scolaire et universitaire à soumettre au prochain Conseil des ministres, sur une éventuelle reprise des cours dans les secteurs de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique et de l'Enseignement et de la formation professionnels, en collaboration avec le Comité scientifique de suivi de l'évolution du Covid-19, notamment concernant les aspects liés au transport et à l'hébergement.

A cet effet, le Président de la République s'est dit satisfait des résultats obtenus en matière de lutte contre la pandémie de Covid-19 par rapport à d'autres pays, un acquis qu'il convient de préserver à l'avenir en maintenant l'état de vigilance à son plus haut niveau, jusqu'à la fin de cette pandémie.

Deuxièmement:

- Révision du fichier national du logement pour l'assainir à nouveau des indus bénéficiaires de logements sociaux.

Troisièmement:

- Soumettre, à l'avenir, tout engagement financier dans l'importation et toute transaction en devises, à l'approbation préalable du Conseil du Gouvernement en vue de protéger le produit national, encourager sa consommation au niveau local et préserver les réserves de change".

Quatrièmement:

- Soumettre à l'approbation préalable du conseil du gouvernement ou du conseil des ministres, en cas de nécessité, toutes les mesures relatives à la définition de la liste des produits interdits à l'importation.